

Contraintes et nuisances au travail

A peine moins exposés

Contraintes physiques, nuisances sonores, visuelles... En 2003, en France, les salariés sont toujours nombreux à faire face régulièrement à des conditions de travail éprouvantes et les plus de 50 ans ne sont pas épargnés. Toutefois, avec l'âge, les expositions particulièrement difficiles comme la manutention de charges lourdes ou l'utilisation d'outils vibrants deviennent moins fréquentes.

Les **ouvriers** sont la catégorie sociale la plus éprouvée par la pénibilité physique du travail. Le bruit est une nuisance qui touche beaucoup d'entre eux. A tout âge, ces derniers travaillent fréquemment dans une ambiance bruyante et sont soumis à des intensités dépassant souvent les 85 décibels dans la construction et l'industrie, intensités qui occasionnent davantage de lésions au-delà de 50 ans. Le travail avec des outils vibrants dans la construction concerne encore 50 % des seniors contre 65 % de l'ensemble des ouvriers.

D'autres contraintes physiques diffèrent souvent selon l'activité exercée. Ainsi, dans l'artisanat, les ouvriers sont plutôt confrontés à des postures pénibles (bras en l'air, position à genoux, en torsion ...). Dans l'industrie, en revanche, ils sont davantage soumis à des situations fatigantes telles que le piétinement ou les déplacements à pied. Chez les femmes ouvrières, les gestes répétitifs restent répandus, même s'ils ont diminué entre 1994 et 2003.

Au-delà de 50 ans, les ouvriers n'échappent pas à ces difficultés dans leur travail. Même après 55 ans, 90 % des ouvriers travaillent dans des conditions plus ou moins éprouvantes. Si la manutention de charges lourdes diminue nettement avec l'âge pour les ouvriers spécialisés ou les manutentionnaires, elle reste très répandue dans le BTP où 75 % des ouvriers de plus de 55 ans subissent cette contrainte.

Bien souvent, les ouvriers subissent plusieurs contraintes à la fois. Ils sont aussi exposés à d'autres risques, comme certains produits chimiques, dont quelques uns, cancérogènes. D'ailleurs l'exposition aux substances chimiques est d'une manière générale plus fréquente pour les ouvriers âgés, et en particulier pour les ouvriers spécialisés de la construction (90 %).

Les **agents de maîtrise** de la construction et de l'industrie sont confrontés à des nuisances assez semblables à celles des ouvriers, mais à un degré moindre. Les expositions demeurent toutefois importantes tant en matière posturale et articulaire qu'en terme de bruits et de produits chimiques. L'âge n'est en aucune façon un facteur modérateur.

En revanche, les agents de maîtrise sont, beaucoup plus que les ouvriers et à tous les âges de la vie professionnelle, en contact avec du public. Cela peut être une contrainte supplémentaire, éventuellement source de tensions et donc d'inconfort. Ils travaillent aussi fréquemment sur écran, particulièrement dans l'industrie et le tertiaire bien que la proportion de salariés soumis à cette contrainte visuelle diminue nettement avec l'âge.

La contrainte visuelle caractérise d'ailleurs les nuisances auxquelles sont soumis les **VRP**, les **techniciens** et les **dessinateurs**. Passé 50 ans, la contrainte visuelle se maintient le plus fortement dans la construction. Elle diminue plus nettement dans l'industrie et le tertiaire surtout à partir de 55 ans. Cette catégorie de salariés est aussi particulièrement en contact avec le public, et davantage encore pour les salariés les plus âgés du tertiaire.

le chiffre

En France,
69 % des salariés de 50 ans ou plus occupent un emploi imposant des contraintes posturales et articulaires

L'ENQUÊTE SUMER

*Les enquêtes SUMER (SURveillance MEDicale des Risques professionnels) de 2003 et 1994, ont été réalisées par des médecins du travail volontaires auprès de salariés vus en visite périodique et tirés au sort à raison d'un salarié pour 14 visites. En 2003, plus de 20 % des médecins du travail en exercice au plan national ont ainsi questionné 56 314 salariés dont 49 984 ont répondu. Parmi eux, 9 858 avaient au moins 50 ans, soit 19,7% de la population répondante. Les résultats présentés dans le présent article sont des **résultats nationaux**.*

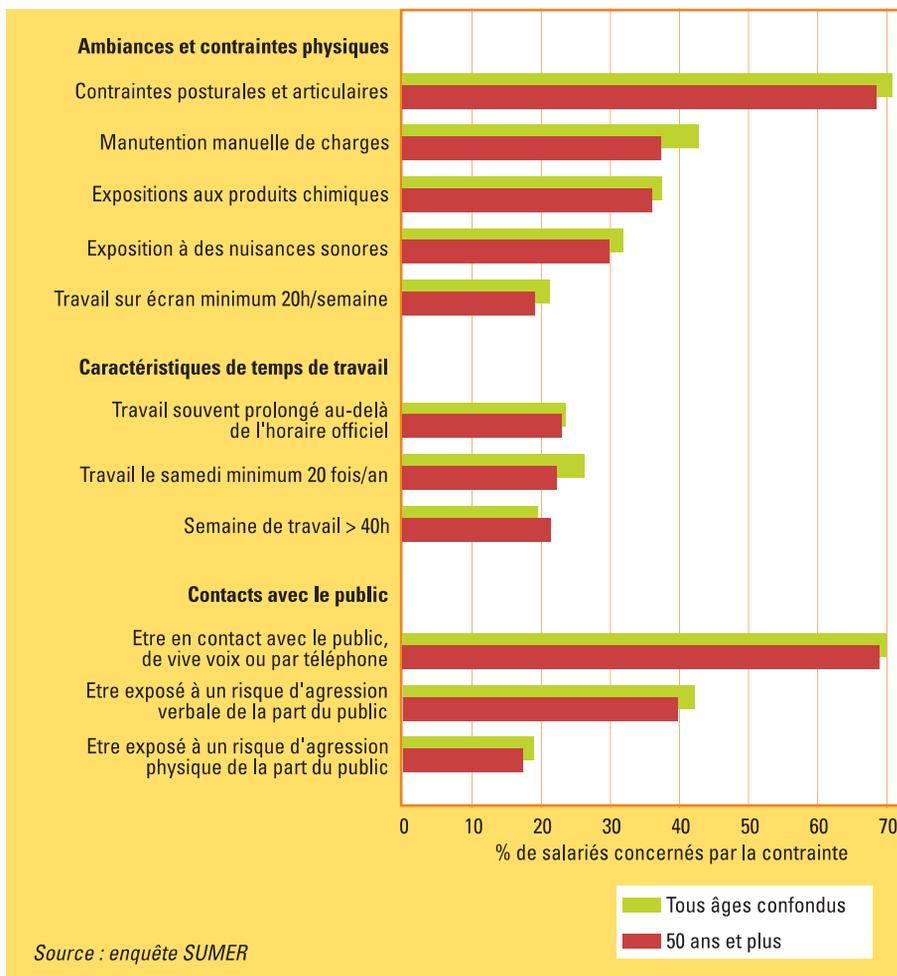
LES SALARIÉS ÂGÉS : DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MOINS FRÉQUENTS MAIS AUX CONSÉQUENCES PLUS LOURDES

En 2005, en Basse-Normandie, sur 1000 salariés, 43 ont été victimes d'un accident du travail nécessitant un arrêt. Cette fréquence diminue régulièrement avec l'âge pour se limiter à 15 chez les plus de 60 ans. En revanche, ces arrêts de travail durent plus longtemps pour les salariés les plus âgés : de 43 jours en moyenne pour l'ensemble des salariés, ils atteignent 70 jours à l'approche de la soixantaine. De même, la proportion d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente est légèrement plus élevée pour les plus âgés.

	Fréquence des accidents avec arrêt (pour 1 000 salariés)	Durée moyenne des arrêts (en nombre de jours)	Fréquence des accidents ayant entraîné une incapacité permanente (pour 1 000 salariés)
Moyenne pour l'ensemble des salariés	43	43	1,78
50 à 54 ans	30	66	1,87
55 à 59 ans	26	70	/
60 à 64 ans	17	75	/
65 ans et plus	7	119	/

Source : Caisse régionale d'assurance maladie de Normandie

CONTRAINTES ET NUISANCES AU TRAVAIL EN FRANCE EN 2003



Dans la **fonction publique**, et plus exactement, dans l'éducation, la santé et le social, les agents sont, pour la grande majorité (92 %) en contact avec le public. Mais chez les cadres A, ce taux se réduit à 79 % après 55 ans. Le travail sur ordinateur est également très répandu puisque 60 % des cadres A et B sont dans ce cas et ce taux ne varie pas après 50 ans. Les agents de catégorie C sont soumis à de fortes contraintes posturales.

Agents de service, employés, aides-soignants, tous sont très largement en contact avec le public (70 %). Ils comptent également parmi les plus contraints à des postures pénibles (72 %), notamment les employés du commerce et des services aux particuliers. Dans tous les cas, les salariés de plus de 50 ans ne sont pas épargnés. Seul le travail sur écran est moins répandu (60 %) et recule même avec l'âge (49 % après 55 ans). Cette baisse est surtout marquée dans le bâtiment.

Les **ingénieurs** et les **cadres** ont des contraintes très différentes des autres salariés. Un sur deux dépasse régulièrement les 40 heures de travail hebdomadaires ; un sur deux également éprouve le sentiment de devoir toujours se dépêcher, notamment dans la construction et le tertiaire. Apanage de l'encadrement, les trois quarts des cadres se plaignent d'être fréquemment interrompus au cours d'une tâche. Ces trois caractéristiques concernent aussi bien les ingénieurs et les cadres les plus âgés que les plus jeunes. Seule nuance, la sensation de devoir se presser s'atténue avec l'âge.

Les ingénieurs et les cadres sont les salariés qui travaillent le plus sur écran (90 %), mais cette nécessité est moins présente chez les salariés les plus âgés. En revanche, si ces professions sont amenées plus souvent que les autres à utiliser un véhicule pour leurs déplacements professionnels, cette contrainte semble s'accroître avec l'âge.

Christine CORBIN
DRTEFP